

PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
du Limousin

Service stratégie régionale du développement durable
Unité Autorité Environnementale

Nos réf. : F07415D0074

Affaire suivie par Lewis BEGARD

lewis.begard@developpement-durable.gouv.fr

Tél. 05 55 12 95 61 – Fax : 05 55 34 66 45

Courriel : ae.srdd.dreal-limousin@developpement-durable.gouv.fr

Limoges, le 10 juillet 2015

Le Préfet de la Haute-Vienne,

à

Commune de Viersat

Madame Nadine GLOMEAUD, Maire

Mairie

1, rue Chatel Guyon

23170 Viersat

Objet : Accusé de réception par l'Autorité Environnementale de la demande d'examen au « cas par cas » de la révision du Schéma d'assainissement de la Commune de Viersat

En application des articles L122-4 et R122-18 du code de l'Environnement, vous m'avez transmis pour examen le dossier suivant :

Nom du maître d'ouvrage : Commune de Viersat

Nature du document : Schéma d'assainissement

Type de procédure : révision

Son numéro d'enregistrement est le : **F07415D0074**

Par le présent courrier, j'en accuse officiellement réception le **10 juillet 2015**. En tant qu'autorité environnementale, il m'appartient de vous adresser une décision dans un délai de **2 mois**, soit avant le **07 septembre 2015**.

Au-delà de ce délai, l'absence de réponse de ma part vaudra décision implicite rendant obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale.

La décision ou la mention du caractère tacite de la décision sera publiée sur le site de la préfecture de la Creuse ainsi que sur le site internet de la DREAL Limousin.

Pour le Préfet de la Haute-Vienne,
Pour le Directeur Régional de l'Environnement et
de l'Aménagement du Limousin
Par subdélégation,
Le Chargé d'analyse des dossiers au Cas par Cas



Patrick BOUILLON

Copie à : DREAL/SRDD/U Ae
DDT 23
Préfecture de la Creuse



Certificat n° 42202
Certificat n° 42203